

Le Président rappelle qu'une aide de 7000€ a été attribuée à HSF en 2014 pour poursuivre sa mission au Tchad. 1000€ ont également été attribués pour la réalisation de mission d'études au Burkina Faso et en Bolivie.

La mission ayant pris du retard les aides n'ont pu être versées en 2014. Il est proposé de proroger la convention de partenariat sur l'année 2015, et globalement pendant toute la durée de réalisation de cette phase de la mission appelée « Projet de chantiers-écoles de formation de formateurs en maintenance des équipements d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement – Phase 1 ».

Où cet exposé, le conseil syndical, **à la majorité,**

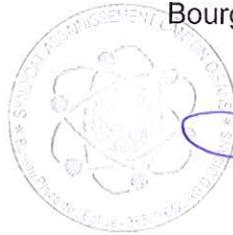
2 CONTRE : Pierre GANDIT et Daniel PONCET (La Garde)

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat établie entre le SACO et HSF pour le financement du projet de coopération décentralisée au Tchad.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 9 décembre 2014



Le Président,
André SALVETTI

Certifié le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.